



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

Les Mardis de l'ADIJ

L'atelier « Stratégie et organisation des cabinets d'avocats »
organise une conférence sur le thème :

L'optimisation de la stratégie et de l'organisation du cabinet d'avocats par l'utilisation des outils, logiciels et solutions informatiques

Mardi 22 mai 2012 – 8h30 à 10h30

Maison du Barreau, salle Monnerville - 2/4 rue de Harlay, Paris 1er

PROGRAMME

Accueil des participants

Pascal Petitcollot, Président de l'ADIJ, Rédacteur en chef de Legifrance

Déroulement de la formation

1^{ère} partie : L'Optimisation de la gestion de la production du cabinet par les outils, logiciels et solutions informatiques.

2^{ème} partie : Optimisation de la circulation de l'information et de la connaissance par les outils, logiciels et solutions informatiques

3^{ème} partie : Vers une nouvelle organisation et un nouveau partage du travail.
Témoignage d'un avocat dont les nouvelles technologies ont transformé l'activité.
L'expérience de J-Ph Touati, fondateur du site vacations-avocats.com.

Intervenants

Dominic Jensen, ancien avocat, consultant spécialisé dans la stratégie et l'organisation des cabinets d'avocats et auteur de « Cabinet d'avocats : création et stratégie, organisation et gestion » aux Editions Dalloz.

Jean Gasnault, responsable de la documentation du cabinet Gide Loyrette Nouel et Président de Juriconnexion.

Jean-Philippe Touati, avocat à la Cour, fondateur du site www.vacations-avocats.fr.



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

Les Mardis de l'ADIJ

**L'optimisation de la stratégie et de l'organisation du cabinet d'avocats
par l'utilisation des outils, logiciels et solutions informatiques**

Mardi 22 mai 2012 – 8h30 à 10h30

Maison du Barreau, salle Monnerville - 2/4 rue de Harlay, Paris 1er

Cette conférence est validée au titre
de la formation continue des avocats.

Frais de participation (à régler par chèque à l'ordre de l'ADIJ) :

Membre de l'ADIJ : Gratuit

Non-Membre de l'ADIJ : 35 Euros

Madame/Monsieur.....
.....

Titre/Fonction.....

Société/Institution/Cabinet/Etablissement.....

Adresse.....

Email.....

Téléphone.....

N° CNBF (Avocat seulement pour déclaration à la formation continue).....

A renvoyer à l'adresse suivante :

A l'attention de l'ADIJ – Marianne Mamou – 7, rue des Partants – 75020 PARIS

Coordination-adj@adj.fr



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue